

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 février 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Carrez

-----  
**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer au mot :

« entreprise »

le mot :

« société ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 15, substituer au mot :

« entreprises »,

le mot :

« sociétés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.